

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2020 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François LÉPINEUX, Maire.

Présents : AL-GAMRA Esma ; BAURY Christine ; BOUIGUE Sylvie ; GILLAUX Sophie ; LAMOTTE Anne ; MELLET Anne-Marie ; TABORSKI Catherine ; BRETOS Cédric ; DELMAS Eric ; DUTHOIT Dominique ; ESCOBEDO André ; JEANNE Frédéric ; LANNES Daniel ; LEPINE Hervé ; MANGION Christophe ; POMMET Bernard ; ZANATTA Thierry ; LEPINEUX François.

Pouvoirs : Monsieur HOUZE Christophe donne procuration à Madame TABORSKI Catherine

Absents :

Mesdames LEBOUL Françoise ; PERRIER Véronique ; SCIBOR Patricia

Messieurs HOUZE Christophe ; YEFSAH Matthieu

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 20H36

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé LEPINE



2020-01-01 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2019

Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal du 16 décembre 2019.

Par :

Voix pour :	0
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2020-01-02 FINANCES : Approbation du compte de gestion 2019

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances,

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après examen des titres et des mandats émis par l'ordonnateur, le compte de gestion, présenté en annexe de la délibération, correspond en tout point avec la comptabilité de la commune sur l'exercice budgétaire 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2019 sans observation ni réserve sur la tenue des comptes

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2020-01-03 : FINANCES : Approbation du compte administratif 2019

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances,

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.* »

En conséquence le Conseil Municipal élit Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances, comme président de séance.

Le compte administratif est le document comptable qui retrace les flux financiers de l'exercice 2019 du budget de la commune de BRAX. Voici l'examen du compte administratif :

a) Section de fonctionnement.

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 1 847 086.79€ pour des recettes à hauteur de 2 044 980.90€ ce qui dégage pour 2019 un excédent de 197 894.11€.

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL	CA 2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	628 000,00	595 557,03	0,00	0,00	32 442,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 100 000,00	1 027 901,47	0,00	0,00	72 098,53
014	Atténuations de produits	19 000,00	16 503,00	0,00	0,00	3 497,00
05	Autres charges de gestion courante	316 000,00	171 471,62	0,00	0,00	144 528,38
	Total des dépenses de gestion courante	2 063 000,00	1 810 433,12	0,00	0,00	252 568,88
06	Charges financières	50 000,00	31 644,17	0,00	0,00	18 055,83
07	Charges exceptionnelles	10 000,00	34,50	0,00	0,00	9 965,50
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	9 000,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 132 000,00	1 842 411,79	0,00	0,00	289 588,21
023	Virement à la section d'investissement (2)	163 300,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	4 700,00	4 675,00			25,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	168 000,00	4 675,00			163 325,00
	TOTAL	2 300 000,00	1 847 086,79	0,00	0,00	452 913,21
	Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	64 371,23	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	120 000,00	129 549,18	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 385 000,00	1 386 234,00	0,00	0,00	19 788,00
74	Dotations, subventions et participations	499 000,00	441 414,03	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00	33 653,21	0,00	0,00	9 346,79
	Total des recettes de gestion courante	2 027 000,00	2 034 221,63	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
77	Produits exceptionnels	42 800,00	6 697,58	0,00	0,00	36 802,42
	Total des recettes réelles de fonctionnement	2 070 000,00	2 040 919,21	0,00	0,00	29 788,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	30 000,00	4 761,69			25 238,31
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	30 000,00	4 761,69			25 238,31
	TOTAL	2 100 000,00	2 044 980,90	0,00	0,00	55 019,10
	Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018	(3) 200 000,00				

b) Section investissement.

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 1 537 457.00€ pour des recettes à hauteur de 1 507 575.36€ ce qui dégage un déficit pour 2019 de 29 881.64€.

BRAX - 31 - BUDGET COMMUNAL				CA	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES				A3	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 080 000,00	1 425 872,44	0,00	1 654 327,56
	Total des dépenses d'équipement	3 080 000,00	1 425 872,44	0,00	1 654 327,56
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	105 882,87	0,00	14 117,13
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
	Total des dépenses financières	120 000,00	105 882,87	0,00	14 117,13
45	Total des opé. pour compte de tiers (5)	720 000,00	1 140,00	0,00	718 860,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 920 000,00	1 532 695,31	0,00	2 387 304,69
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	30 000,00	4 761,69		25 238,31
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 000,00	4 761,69		25 238,31
	TOTAL	3 950 000,00	1 537 457,00	0,00	2 412 543,00
	Pour information	(3)			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018	0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 054 000,00	592 163,98	0,00	454 836,02
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 100 000,00	600 000,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 250,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 154 000,00	1 200 413,98	0,00	953 586,02
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1088)	13 688,88	0,00	0,00	13 688,88
1088	Dotations, fonds divers et réserves (7)	300 678,38	300 678,38	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00		0,00	
Total des recettes financières		314 165,24	300 678,38	0,00	13 688,88
45	Total des op. pour compte de tiers (6)	720 000,00	1 908,60	0,00	718 092,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 188 165,24	1 502 900,36	0,00	1 685 264,88
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	163 300,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	4 700,00	4 675,00		25,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		168 000,00	4 675,00		163 325,00
TOTAL		3 356 165,24	1 507 575,36	0,00	1 848 589,88
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		(3) 593 834,76			

c) résultats de clôture 2019

- En fonctionnement :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour la commune donne un excédent de 197 894.11€ auquel est rajouté un excédent reporté de 2018 de 200 000.00€ ce qui donne comme résultat de clôture 2019 un excédent de 397 894.11€.

- En investissement :

Le résultat d'investissement de la commune pour l'exercice 2019 donne un déficit de 29 881.64€ auquel est rajouté l'excédent reporté de 2018 de 593 834.76€ ce qui donne un résultat de clôture 2019 en excédent de 563 953.12€.

Après cet exposé et conformément à la loi, Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint chargé des finances, et quitte l'assemblée pour que le vote du compte administratif puisse avoir lieu. Monsieur Bernard POMMET propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2019 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter, en dehors, de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif 2019.

Par :

Voix pour :	18
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	1

2020-01-04 FINANCES : Affectation du résultat du compte administratif 2019

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances,

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement : 397 894,11€
- En investissement : 563 953,12€

Afin de laisser plus de marges de manœuvre à la prochaine équipe municipale nous vous proposons d'adopter l'affectation des résultats suivantes :

2019

BUDGET COMMUNE

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Reprise résultat antérieur (2018) après affectation	200 000.00	593 834.76	793 834.76
Recettes de l'exercice 2019	2 044 980.90	1 507 575.36	3 552 556.26
Dépenses de l'exercice 2019	1 847 086.79	1 537 457.00	3 384 543.79
Résultats de l'année 2019	197 894.11	-29 881.64	168 012.47
Résultats bruts 2019	397 894.11	563 953.12	961 847.23

AFFECTATION DES RESULTATS

dépenses au 002 (reprise du déficit)		
recettes au 002 (reprise de l'excédent)	397 894.11	
dépenses au 001 (reprise du déficit)		
recettes au 001 (reprise de l'excédent)		563 953.12
recettes au 1068 (titrage en 2019)		0.00

RESULTATS 2019 APRES AFFECTATION	397 894.11	563 953.12	961 847.23
---	-------------------	-------------------	-------------------

Fonds propres d'investissement	563 953.12
--------------------------------	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 0€, de reprendre 397 894,11€ pour la commune en recettes de fonctionnement au compte 002.

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2020-01-05 FINANCES : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°D2019-08-02 : Demande de subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne : Achat d'une autolaveuse pour les nouveaux locaux périscolaires

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances,

En raison d'une erreur matérielle apparaissant dans la délibération initiale où le plan de financement intégrait un montant TTC au lieu d'un montant HT.

Il convient de prendre une nouvelle délibération :

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne peut participer au financement de l'achat de matériel via le dispositif des contrats de territoire.

La commune souhaite acquérir deux autolaveuses qui seront utilisées au sein des nouveaux locaux du périscolaire.

Ces autolaveuses sont destinées à aider les agents d'entretien dans l'exercice de leurs fonctions.

Les nouveaux locaux de l'école de Brax sont adaptés pour l'utilisation de ce matériel.

La proposition chiffrée ci-dessous apparaît être celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT
EMBALMAG ZA de l'Hobit n°1 31790 St Sauveur	Achat d'une autolaveuse	Autolaveuse Freccia : 2 843€ HT

Le Conseil Départemental peut participer au maximum à 20% de la dépense subventionnable,

La part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par l'utilisation de fonds propres,

La dépense sera inscrite au budget primitif pour 2020,

Voici le plan de financement ci-dessous :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
CD31 CONTRAT DE TERRITOIRE	568,6 €	20%
AUTOFINANCEMENT	2 274,4 €	80%
	2 843€	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter la subvention, la plus large possible, au Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour l'achat d'une autolaveuse destinée aux nouveaux locaux périscolaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif pour 2020

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2020-01-06 FINANCES : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n°D2019-07-04 : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour 2020

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances,

La délibération avait été prise en votant les crédits par chapitre, or la trésorerie de Colomiers souhaite que celle-ci soit votée par opération.

En voici le détail ci-dessous :

Dénomination	Crédits ouverts en 2019	Crédits pouvant être engagés
100-Travaux et équipements des biens communaux	960 000.00	240 000.00
1303-Reconstruction F.Verdier	1 750 000.00	437 500.00
1901-Achat superette	225 000.00	56 250.00
1902-Cheminement vers Bouconne	70 000.00	17 500.00
1903-Rénovation prieuré	45 000.00	11 250 .00
206-Réserve fonc.espaces publics	30 000.00	7 500.00
16-Emprunts	120 000.00	30 000.00
opération pour compte de tiers n°02	720 000.00	180 000.00
042-opérations d'ordre entre sections	30 000.00	7 500.00
Totaux	3 950 000,00	987 500,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2019,
- D'inscrire les crédits correspondant au budget lors de son adoption

Par :

Voix pour :

Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2020-01-07 : Vote des tarifs annuels de la mairie

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances,

Chaque année, nous modifions les tarifs annuels de la mairie en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation. Pour l'année 2019, l'INSEE définit cet indice à hauteur de 1,4%. Ainsi, les prix concernent les salles communales :

- Salle des fêtes
- Maison de la vie associative
- Salle Evolution
- Salle Mixte

Et les tarifs des concessions funéraires.

En voici le détail ci-dessous :

SALLE DES FETES

TARIF DE LOCATION SALLE DES FÊTES					
	Journée 8h-18h	AM et soirée 14h- 2h du matin	Soirée 18h-2h du matin	Soirée et matinée 18h-12h le lendemain	Soirée et matinée 14h-12h le lendemain
Petite salle et buvette	110,13	198,24	165,10	198,24	220,27
Forfait chauffage	14,26	16,53	11,02	22,03	30,85
Grande salle des fêtes	275,34	330,40	225,79	330,40	385,47
Forfait chauffage	28,57	33,05	22,03	44,06	57,15
Grande salle, petite salle et cuisine	330,40	440,53	363,44	440,53	495,59
Forfait chauffage	40,76	48,89	33,05	66,08	88,11

Tarif du chauffage pour réservation occasionnelle par les associations					
	Journée 8h-18h	AM et soirée 14h- 2h du matin	Soirée 18h-2h du matin	Soirée et matinée 18h-12h le lendemain	Soirée et matinée 14h-12h le lendemain
Petite salle et buvette	8,99	11,24	7,86	16,84	20,21
Grande salle des fêtes	23,57	28,07	19,08	41,53	51,63
Grande salle, petite salle et cuisine	32,24	39,91	26,94	58,38	71,83

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion etc,,)			
Location			
	Journée 8h-18h	1/2 journée 8h-13h30 ou 13h30-19h	Soirée 19h-23h
Petite salle et buvette	157,34	104,89	157,34
Grande salle des fêtes	419,55	209,78	419,55
Grande salle, petite salle et cuisine	629,32	419,55	629,32

Forfait chauffage			
	Journée 8h-18h	1/2 journée 8h-13h30 ou 13h30-18h	Soirée 18h-23h
Petite salle et buvette	9,44	11,55	19,32
Grande salle des fêtes	25,15	18,89	41,97
Grande salle, petite salle et cuisine	32,53	38,82	58,74

Location tables	5,25	l'unité
Location chaises	1,05	l'unité

MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

Tarif de location d'une salle de la Maison de la Vie Associative pour les associations braxéennes hors convention		
	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
Forfait 2h en journée	5,47	8,73
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	8,73	14,19
journée 8h-18h	21,81	29,45

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion etc,,)		
	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars

1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	83,09	103,85
journée 8h-18h	166,16	207,70

SALLE EVOLUTION

Tarif de location de la salle Evolution		
	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
Forfait 2h en journée	44,06	55,07
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	77,10	99,13
journée 8h-18h	131,66	165,20

Tarif de chauffage pour réservation occasionnelle par les associations	
Forfait 2h en journée	8,99
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	14,59
journée 8h-18h	24,70

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion etc,,)		
Journée 8h-19h	1/2 journée 8h-13h30 ou 13h30-19h	19h-23h
153,63	104,89	157,34

Location tables	7,95	l'unité
Location chaises	1,05	l'unité

SALLE MIXTE ou ARTS MARTIAUX
pas de nourriture dans ces salles

Tarif de location de la salle Mixte ou Arts Martiaux		
	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
Forfait 2h en journée	44,06	55,07
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	77,10	99,13
journée 8h-18h	131,66	165,20

Tarif de chauffage pour réservation occasionnelle par les associations		
Forfait 2h en journée	8,99	
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	14,59	
journée 8h-18h	24,70	

Tarif pour les extérieurs (rassemblement non festif : séminaire, réunion etc,,)		
	Du 1er Avril au 30 octobre	Du 1er novembre au 31 mars
1/2 journée ou soirée 8h-12h 14-18h 20h30-24h	131,12	157,34
journée 8h-18h	262,22	314,66

Location tables	5,25	l'unité
Location chaises	1,05	l'unité

Tarif des concessions funéraires				
Type de concession	Dimensions en mètre Longueur x largeur	Superficie m ²	Durée de la concession	Tarif 2020

Caveau	3x2	6	30 ans	307,75
Tombe inhumation pleine terre	2,5x1,2	3	30 ans	154,19
Tombe fosse maçonnée	2,8x1,25	3,5	30 ans	176,21
Tombe cinéraire	1x1	1	30 ans	108,00
Plaque jardin du souvenir	0,21x0,1			27,54

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les nouveaux tarifs mentionnés ci-dessus à partir du 1^{er} mars 2020
- Que les conventions déjà signées gardent le tarif en vigueur à la date de la signature

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2020-01-08 : Approbation des tarifs pour les activités proposées par le Point Accueil Jeunesse de Brax

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint aux finances.

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) a demandé au prestataire périscolaire de définir des tarifs pour des activités / séjours dans le cadre du Point d'Accueil Jeune (PAJ), il convient d'informer ces tarifs via une délibération,

La CAF participe aux activités des enfants inscrits en centre de loisir de la manière suivante :

Montant de la réduction par jour		
Quotient Familial*	Communes en zone 1	Communes en zone 2
inférieur ou égal à 400 €	7 €	5 €
compris entre 401 et 600 €	6 €	4 €
compris entre 601 et 800 €	5 €	3 €

La CAF participe aux activités des enfants inscrits en centre de vacance de la manière suivante :

Quotient Familial*	Montant de la réduction par jour
inférieur ou égal à 400 €	18 €
compris entre 401 et 600 €	12 €
compris entre 601 et 800 €	10 €

Voici les tarifs actuels du PAJ énoncés ci-dessous :

TARIFS ACTUELS DU PAJ DE BRAX	
Séjours 8 jours	340 à 380 €
Mini séjours 1 ou 2 nuits	50 à 80 €
Repas en fonction du menu	5 à 7 €
Sortie tarif 1 : Cinéma à proximité / piscine	5 €
Sortie tarif 2 : Bowling / altissimo / toulouse / spectacle	10 €
Sortie tarif 3 : Megazone / Toulouse+cinéma / spectacle	15 €
Sortie tarif 4 : Escape game / télési nautique	20 €

Le tarif impacte le budget direct du PAJ, il s'agit de trouver l'équilibre de la proposition pour à la fois réduire le coût des sorties aux familles en tenant compte aussi des aides dont bénéficient les jeunes : temps libres et chantiers. Les jeunes paient principalement par chantier ce qui évite également de la manipulation d'argent. De plus, les tarifs proposés sont arrondis à 0.5€ au supérieur ou inférieur selon le résultat.

Cette tarification devra s'appliquer pour toutes les sorties en demi-journée et en journée, le jeune bénéficiera de l'aide temps libre CAF cumulée à cette tarification modulée.

Ainsi trois tranches sont proposées pour une gestion plus simple de la manière suivante :

Coefficient CAF	-800	800/1500	1500
Réduction	-20%		20%
Séjours 8 jours	272 €	340 €	408 €
Mini séjours 1 ou 2 nuits	64,00 €	80 €	96 €
Repas	5 €	6 €	7 €
Sortie tarif 1	6 €	7 €	8 €
Sortie tarif 2	8 €	10 €	12 €
Sortie tarif 3	12 €	15 €	18 €
Sortie tarif 4	16 €	20 €	24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la grille tarifaire ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférant

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

2020-01-09 : RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement d'agents momentanément absents

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET, adjoint au personnel communal,

L'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux collectivités territoriales de recruter sur des emplois permanents des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou indisponibles en raison d'un congé annuel, d'un congé maladie, de grave ou de longue maladie, d'un congé de longue durée, d'un congé maternité ou pour adoption, d'un congé parental ou de présence parentale, d'un congé de solidarité familiale ou de

Informations Diverses :

- **Courrier à l'attention de TISSEO sur la dégradation de la place du village**

Monsieur le Président de TISSEO SMTC,

Depuis quelques temps, nous regrettons la dégradation de la voirie de la place du Château à Brax. Ces dommages sont dus pour une grande partie au stationnement et à la rotation des bus TISSEO au terminus de la ligne 32 (Brax – Le Château), cela a pour effet un abaissement de la chaussée ainsi que la création de nombreuses cavités. La structure de la voirie étant initialement adaptée pour accueillir des bus beaucoup plus légers que ceux que nous avons aujourd'hui.

Conscient que le terminus sur la place du Château ne peut être la bonne solution tant pour la commune que pour TISSEO, nous renouvelons notre demande de transférer l'arrêt de bus à Maudinat (Gare SNCF de Brax-Léguevin) ce qui permettrait à tous de trouver une solution convenable et favoriser l'intermodalité.

Ainsi, nous avons demandé au Pôle Ouest de réaliser une étude afin de chiffrer les réparations pouvant avoir lieu sur la place du village. Le Pôle nous indique que les réparations s'élèvent à 68 000€, une somme bien trop importante pour l'enveloppe voirie de la commune qui avoisine les 120 000€ par an. De plus, cette réparation ne peut être que temporaire car la chaussée ne pourra pas supporter le stationnement et la rotation des bus ainsi le problème ne fera que s'empirer au fil du temps.

Par conséquent, nous sollicitons la participation de TISSEO afin de nous aider à financer la réfection de la Place du Château suite au passage et à l'arrêt des bus TISSEO au terminus de la ligne 32.

Toujours dans cette logique partenariale, je reste disponible pour en discuter avec vous.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées,

Le Maire,

François LÉPINEUX

- **La restructuration du groupe scolaire**

Le conseil municipal est clos à 21 heures et 47 minutes.

Le Maire,

François LEPINEUX



l'accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leurs participations à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles de sécurité civile ou sanitaire ou en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sont conclus pour une durée déterminée et renouvelé, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de l'agent.

L'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 permet aux collectivités territoriales de recruter sur des emplois non permanents du personnel contractuel pour faire face à un besoin lié à :

- Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période consécutive de 18 mois
- Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période consécutive de 12 mois consécutifs

Ainsi, il apparaît nécessaire de permettre le recrutement d'agents contractuels temporaire pour l'année 2020 afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services et de satisfaire les besoins non permanents des services municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels durant l'année 2020 chaque fois que cela est nécessaire pour assurer le remplacement d'agents momentanément absents (article 3-1) et pour faire face à un besoin ponctuel (article 3 alinéa 1 et 2) lié à :
 - o Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période consécutive de 18 mois
 - o Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période consécutive de 12 mois
 - o D'annoncer que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif pour 2020
- De charger l'autorité territoriale de la mise en œuvre de la délibération, de constater les besoins concernés, de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil

Par :

Voix pour :	19
Voix contre :	0
Abstention :	0